

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
Pyrénées-Orientales

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
7	6	5

Date de la convocation
17/06/2024

Date d'affichage

Objet
Demande d'attribution de conifères et de plantes au Conseil Départemental des P.O par la pépinière départementale

Envoyé en préfecture le 03/07/2024

Reçu en préfecture le 03/07/2024

Publié le

ID : 066-216600015-20240627-2024011-DE

Besler
Levrault

**EXTRAIT DU REGISTRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE L'ALBERE 66480**

Séance du :

L'an deux mille vingt-quatre

Et le vingt-sept juin à 18h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Marc de BESOMBES-SINGLA, Maire

Présents : Marc de BESOMBES-SINGLA, Carles SARRAT, Thérèse BIDARD, François TUBERT, Eddie LABORDE

Absent excusé : Stéphane DOUBIN

Monsieur François TUBERT a été nommé secrétaire.

Délibération n° 2024-011

DEMANDE D'ATTRIBUTION DE CONIFERES ET DE PLANTES AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES PYRENEES-ORIENTALES PAR LA PEPINIERE DEPARTEMENTALE

Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée du courrier en date du 03 juin 2024 de Madame la Présidente du Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales relatif à la fourniture, à titre gracieux, d'essences arbustives et arborées par la pépinière départementale.

Ce courrier présente une liste des végétaux disponibles en fonction de la situation géographique ? Cette liste prend en compte la situation de sécheresse que connaît notre territoire en présentant des essences peu exigeantes en arrosage.

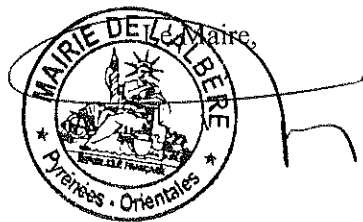
Monsieur le Maire rappelle la situation des pins au Col de l'Ouillat qui subissent l'invasion des chenilles processionnaires ainsi que la sécheresse et certains devront être coupés. Il propose de demander au Conseil Départemental par le biais de la pépinière, l'octroi de dix pins à crochets afin de replanter aux abords du chalet.

De même, il propose de demander de la lavande et du romarin pour planter à côté des boîtes à lettres de Saint Jean afin d'embellir l'arrivée au cœur de la commune.

Où cet exposé, le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de:

DEMANDER au Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales, l'attribution gratuite de dix pins à crochets, de sept lavandes ainsi que de deux romarins.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.



Marc de BESOMBES SINGLA

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-préfecture de CERET le
Publication ou notification du